



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 5

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 mars 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-03-1-06) APPEL A PROJET DE MME A POUR L'ACHAT D'UNE
MACHINE A LIRE

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 23 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme GAUVAIN, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à Mme BRÉON), Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme JOURION).

Excusés : M. COMBE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL, M. POLITZER.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20220329-lmc1H9490H1-DE
Date de réception en Préfecture : 31/03/2022
Date de Publication : 31/03/2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Considérant la volonté du CCAS de soutenir les actions en faveur des personnes en situation de handicap ;

Considérant l'appel à projet de Madame A relatif au financement d'une machine à lire ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide de verser sur l'exercice 2022, une aide à projet de 300 € à Madame A pour le financement d'une machine à lire.

ARTICLE II : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé